
Volet INNOVATION

PROGRAMME POUR LES MEMBRES COCHERCHEUR-E-S ET LES STAGIAIRES POSTDOCTORAUX-ALES DU CELAT

Le CELAT propose un programme de soutien aux projets de recherche collaboratifs qui présentent un intérêt particulier en termes de potentiel d'innovation et de développement stratégique pour le CELAT. **Un montant de 10 000\$, à dépenser dans l'année, sera offert à un (1) projet retenu par le comité des activités scientifiques.**

Les dépenses liées à ce concours doivent être faites dans un délai maximal de 12 mois après réception de la lettre d'acceptation du comité.

Objectif :

On peut concevoir ce concours comme la 3^e étape d'une réflexion de recherche à l'intérieur même de notre centre. En effet, après la réalisation d'un concours **Intuition** et d'un concours **Idéation**, un-e cochercheur-e pourrait envisager de poursuivre l'exploration d'une thématique spécifique en recherche ou recherche-crédation pour en dégager de nouvelles tendances en termes d'innovation conceptuelle ou méthodologique. Les étapes précédentes, intuition et idéation, ne sont toutefois pas obligatoires pour soumettre une proposition à ce concours.

Au terme de cette étape de développement, d'analyse, d'exploration et de mise en application de concepts variés et hétéroclites, ce concours vise à appuyer les cochercheur-e-s dans le développement d'un programme de recherche innovant, à en ériger des assises solides afin de déposer une demande de subvention à un organisme subventionnaire reconnu.

Le type de projet est libre et sa réalisation s'échelonne sur plusieurs semaines ou mois.

Critères :

- Intérêt du projet en fonction de la programmation du CELAT, incluant son potentiel critique ou innovant, sa faisabilité et son caractère prometteur (c.-à-d. le potentiel de réussite auprès des organismes subventionnaires);
- Le projet regroupe des cochercheur-e-s (2+) du CELAT d'une même université ou de plusieurs;
- Des étudiant-e-s et/ou des postdoctorant-e-s, membres associé-e-s, professionnel-le-s de recherche membres du CELAT doivent être inclus-es.

Présentation des demandes :

Les demandes doivent être présentées par un-e responsable ou deux coresponsables et comprendre les éléments suivants :

- 1) description du projet (le lien avec la programmation du CELAT doit être apparent). 2 à 3 pages (800-1000 mots) maximum;
- 2) liste des participant-e-s;
- 3) calendrier avec étapes et activités prévues;
- 4) budget : **10 000\$** par projet. (Le budget peut couvrir l'hébergement et les déplacements [le cas échéant], les repas et les autres dépenses permises par le CELAT, y compris des fonds pour des partenaires externes).

Dates de dépôt des projets lors de trois concours : 24 mai, 24 septembre et 24 janvier

À soumettre à : coordination@celat.ulaval.ca

Les dossiers seront évalués par le comité des activités scientifiques du CELAT.

N. B. : Les décisions du comité sont sans appel, et il est de la responsabilité des candidat-e-s de présenter des dossiers complets. Dans certains cas, les subventions pourraient être octroyées conditionnellement à la présentation d'informations complémentaires.